54e ANNEE. — N° 45 DIMANCHE 19 AVRIL 1914

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET**, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Un Manifeste. — La Ligue des contribuables

Les manifestes politiques poussent comme des feuilles, à la veille du scrutin. Nous ne nous chargeons pas d'enregistrer les appels de la dernière heure, mais nous ne résisterons pas au plaisir de signaler la petite épître ouverte, laborieusement rédigée par le prince Victor-Napoléon.

Prenant pour confident le brave général Thomassin, le prétendant — nous allions dire : le candidat — se livre à une critique un peu sévère des temps actuels. Il note que le budget est en suspens et que notre situation financière est déficitaire. C'est une constatation que les républicains les plus aveugles ont faite avant lui.

Notre fougueux plébiscitaire témoigne toutefois à la nation française une véritable admiration pour la vaillance avec laquelle elle a accepté le patriotique fardeau imposé à toutes les épaules de vingt ans, par l'augmentation de la durée du service militaire. Nos conscrits seront très flattés de cette aimable attestation et ils ne s'acquitteront que plus allègrement encore des devoirs qui leur incombent.

Que contient en outre le bon billet impérial? L'assurance que le prince Victor Napoléon reste cordialement à la disposition de tous ceux qui voudraient sonner, sous l'égide de son nom, le ralliement des Français réconciliés et unis. Et, comme il faut de bons chiens de bergers pour ramener les brebis égarées, le pasteur de la ferme bonapartiste nous assure qu'il fera appel au concours de tous les hommes de talent et de caractère, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner si, à l'heure d'une miraculeuse restauration, l'héritier de Napoléon essayait de grouper dans la même combinaison ministérielle : M. de Dion et M. Jaurès; M. Barthou et M. Jules Guesde. Ce serait drôle, mais le plaisant de l'aventure ne suffit pas à nous tenter.

Passez votre chemin, éternel prétendant.

⁂

La Ligue des contribuables qui est surtout la Ligue des contribuables riches, et qui se préoccupe de soustraire ceux-ci aux exigences d'une fiscalité juste et démocratique, vient de publier une statistique plus ou moins contestable. Elle y établit que le budget a grossi exactement de 3.343 millions depuis 1898. Il serait passé de 3.500 à 6.843 millions.

Admettons ces données pour vraies. Quelle conclusion peut-on en tirer? Pour apprécier la majoration d'un budget avec équité, il faut savoir à quelles dépenses elle se rapporte.

La Ligue prétend que sur les 3.343 millions d'augmentation constatés de 1898 à 1914, les charges militaires ne représentent que 30 %. Il y a là une évaluation manifestement erronée, car si l'on porte le budget de 1914, qui est officiellement de 5.400 millions, à 6.843, c'est que l'on y incorpore les dépenses non permanentes de la guerre et de la marine. Mais celles-ci atteignent à elles seules à 1.400 millions, c'est-à-dire à plus de 40 % de la majoration. Ajoutez-y les frais du Maroc et vous conclurez que si le budget de la France a grossi, comme d'ailleurs ceux de l'Angleterre, de la Russie et surtout de l'Allemagne, ce grossissement est imputable aux armements pour une très forte part.

La pensée de la Ligue apparaît très clairement, surtout si l'on ajoute que M. Jules Roche a été chargé de l'exprimer.

Elle voudrait montrer d'abord que le Cabinet actuel et sa majorité sont responsables du déficit. Or, les trois ans, le programme naval et l'expédition du Maroc — nous n'ouvrirons pas un débat à leur sujet — sont antérieurs à la chute du dernier ministère modéré.

La Ligue voudrait prouver encore que les lois d'assistance et d'assurance — lois qu'elle qualifie de démagogiques, et que nous tiendrons pour simplement démocratiques — sont les causes effectives des majorations budgétaires. Or, ces lois coûtent en tout 225 millions, soit moins de 5 % de l'ensemble du budget, et elles sont entrées pour moins de 5 % aussi dans l'augmentation de 1914.

Où est la bonne foi? A la veille des élections, les républicains ne sauraient laisser passer sans protester des allégations fausses, surtout quand elles prétendent s'étayer sur des chiffres.

⁂

A L'ÉTRANGER

Etats-Unis et Mexique

L'intervention armée que les Etats-Unis ont projetée au Mexique, éveille toute une série de problèmes graves, non seulement pour les Etats-Unis, mais pour l'Europe.

On se demande surtout en Angleterre, à l'heure actuelle, si le Cabinet de Washington ne va pas tenter d'annexer le Mexique où tous les pays de notre continent ont tant d'intérêts économiques et financiers.

La sagesse des hommes d'Etat qui gouvernent l'Union pourrait apparaître comme une garantie. Le président Wilson et son secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Bryan, ne sont pas des casse-cous, comme l'on dit vulgairement. Ce sont des esprits pondérés, avertis, et qui n'ont aucune sympathie pour l'impérialisme. Ils ont à maintes reprises, affirmé que l'ère des expansions territoriales était close pour leur patrie.

L'Europe a encore une autre garantie : c'est que l'armée permanente de l'Union est numériquement faible, et pour conquérir le Mexique, 100.000 à 150.000 hommes seraient indispensables. De plus, une expédition dans l'intérieur des montagnes mexicaines comportera trop d'aléas de toute nature pour que même les cercles les plus impérialistes d'outre-Atlantique n'y réfléchissent point.

C'est pourquoi il est permis de supposer que le président Wilson se bornera à ordonner le blocus des côtes mexicaines et qu'il pourra se soustraire à toute poussée ultra-chauvine.

Malgré tout, les événements sont souvent plus forts que les hommes. La crise actuelle demeure susceptible de développements indéfinis.

LE FURETEUR.

LA RÉORGANISATION
du travail parlementaire

En se séparant sans avoir voté définitivement le budget de l'exercice 1914, la dixième législature a encouru le plus grave des reproches, la plus dangereuse des critiques. Ce fait est en effet sans précédent dans toute notre histoire parlementaire et démontre avec évidence la désorganisation de nos institutions parlementaires.

Cette Chambre, qui n'a pu voter aucun budget à sa date normale, qui a voté le budget de 1911 avec 6 mois 1/2 de retard, celui de 1912 avec 2 mois de retard et celui de 1913 avec 7 mois de retard, battant ainsi tous les records, cette Chambre qui n'a pu enfin voter définitivement le dernier budget qu'elle devait élaborer, cette Chambre qui a mis 16 mois à discuter le budget de 1913, impose à la Chambre qui lui succèdera la lourde tâche de voter, en moins de 6 mois, les deux budgets de 1914 et de 1915.

Cette tâche est d'autant plus lourde que, par suite d'écrasantes charges nouvelles, ces budgets sont en déficit d'au moins 700 millions et que jamais la situation financière ne s'est trouvée plus gravement compromise.

Si la onzième législature a pleine conscience de ses responsabilités, si elle veut se mettre à la hauteur de la tâche formidable qui lui incombe, si elle a la volonté d'être la grande assemblée que les circonstances imposent, il est indispensable qu'elle renonce aux errements anciens et qu'elle commence par réorganiser complètement les méthodes de travail parlementaire.

C'est dans ce but que j'ai élaboré, il y a quelques mois, un projet de remaniement complet et de modication profonde du règlement de la Chambre. A l'unanimité, la Commission du règlement, qui est composée de membres représentant toutes les tendances politiques, a adopté ce projet dans son ensemble et dans presque tous ses dispositifs.

Le rapport de la Commission du règlement, rédigé par mon collègue Marin, a été déposé avant la séparation des Chambres. Il est actuellement à l'impression et sera distribué avant que prennent fin les pouvoirs de la dixième législature.

La prochaine Chambre pourra donc s'en saisir dès sa constitution ; elle y trouvera une excellente base de discussion pour aborder aussitôt et mener à bien ce problème essentiel, de l'heureuse solution duquel dépend toute l'œuvre de la nouvelle législature.

Si cette législature veut faire œuvre utile, si elle veut résoudre les graves questions qui s'imposent à son examen, si elle veut sauver notre régime parlementaire du discrédit qui le menace, elle doit immédiatement réorganiser les méthodes de travail de la Chambre.

J.-L. BRETON,
Député du Cher.

LA CHANSON

Chez le Dentiste

Air : *Le Radium.*

I

Souffrant d'une grosse dent,
Malgré docteurs et droguistes,
Depuis, ma foi, très longtemps,
Je fus, hier, chez un dentiste.
Et devant son Cabinet
Je sonnai.
Un monsieur vint aussitôt
A qui je dis ces mots :
« Arrachez-moi, sur le champ,
Cette grosse dent. »

Refrain

Entrez donc, me dit le dentiste,
Au salon. Votre état m'attriste :
J'ai très peu de clients,
Vous n'attendrez que quelques courts instants.

II

Dans le salon où j'entrai,
Sur des fauteuils, sur des chaises,
Je vis des messieurs prostrés,
L'air anxieux et mal à l'aise;
Des dames, les yeux baissés,
L'air pincé,
Lisaient avec attention
Des Illustrations,
Dont les numéros récents
Dataient de trois ans.

Refrain

Et quand survenait le dentiste
Il m'disait : « Votre état m'attriste,
Patientez un moment,
Le temps de râcler et plomber ce client ».

III

Partout, flottait une odeur
Insipide et incommode,
Où dominait la saveur
Du chloroforme et de l'iode.
Et du cabinet voisin
Très distinct,
Nous arrivaient, indiscret,
Le ron-ron d'un rouet,
Des mots, des hafouillements,
Des cris déchirants.

Refrain

Et quand survenait le dentiste,
Il m'disait : « Votre état m'attriste :
J'suis à vous, l'temps d'essayer
A la jeune dame un nouveau dentier ».

IV

Après la dame au dentier,
Un prêtre avec son bréviaire,
Se fit longtemps nettoyer
Ses canines, ses molaires.
Un gamin se fit percer,
Un abcès,
La bouche d'un marmiton
Réclama du coton,
Et le palais d'un agent
Divers pansements.

Refrain

Et quand survenait le dentiste
Il m'disait : « Votre état m'attriste,
Attendez un p'tit moment,
Car, vous le voyez, je suis sur les dents ».

V

Je souffrais horriblement
De ma grosse dent malade,
Et mon cerveau, par moments,
Me semblait en marmelade.
Enfin, las, poussé à bout,
Tout à coup,
J'arrachai brutalement,
Avec mes doigts, la dent !
Et soudain, ah ! quel bonheur !
S'en fut la douleur.

Refrain

Et quand reparut le dentiste,
Je lui dis : « Votre état m'attriste,
Je r'viendrai. — V's êt's si pressé. —
Quand ma grosse dent aura repoussé!

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

LES BREBIS DE PANURGE

Une ligue par jour !

Quelques duchesses, marquises, comtesses et vicomtesses adressent un appel aux femmes du monde, qui « donnent le ton », les priant de se réunir, de protester enfin contre les grotesques exigences de la mode, la ridicule extravagance des vêtements actuels.

— Nous vous demandons, disent-elles, de prêcher courageusement d'exemple, car vous êtes responsables, car, ce que vous faites, les femmes de condition modeste, et dont les yeux sont fixés sur vous, le feront à leur tour.

Certes, l'intention part d'un bon sentiment. Mais les femmes du monde auraient tort de croire que les femmes de condition modeste ont, en effet, les « yeux fixés sur elles ». Ce ne sont pas les femmes du monde qui « donnent le ton » : ce sont les comédiennes.

Et les femmes du monde doivent bien le savoir, puisqu'elles-mêmes ne s'habillent pas autrement que les comédiennes, devenues mannequins de nos grands couturiers.

J'avoue, d'ailleurs, ne pas très bien comprendre le besoin qu'éprouvent les ligueuses de se mettre à plusieurs pour « décider » que chacune aura séparément du goût.

Extraordinaire

D'une statistique que publie la municipalité de Copenhague, il résulte qu'on n'a pas enregistré le moindre crime en Islande de 1829 à 1913.

L'Ile danoise ne possède d'ailleurs aucune maison pénitentiaire. Et sur son étendue, soit 104.875 kilomètres carrés, elle compte strictement deux agents de police.

Pas un crime en 84 ans !

Qu'est-ce qu'ils peuvent bien fiche là-bas?...

Ils ne lisent donc pas les journaux ?

Publicité

Un charbonnier du bas de la rue Saint-Jacques, affiche sur sa boutique :

Chauffage pour les deux sexes.

⁂

Le prospectus d'un marchand de chaussures du boulevard St-Michel recommande à ses clients :

Le Barthou : Bottine souple.
Lintilhac : Soulier découvert paur dames.
Le Fallières II: Chaussure de fatigue.
Le Clemenceau : Escarpins de bal en vernis.

INFORMATIONS

Au Maroc

Soixante-dix cavaliers des Aït-Youhia ont rejoint Moha ou Saïd. Les tribus se sont excusées de ne pouvoir fournir des contingents plus nombreux, en raison de la pénurie des vivres.

Le caïd Triahi se trouverait chez Moha ou Saïd.

Des divisions sont signalées chez les Aït-Attab. Elles les ont empêchés de former un détachement destiné à occuper Sidi-Ali-Bou-Brahim.

Ben-Dahan a écrit à Mouis, pour lui demander de lever une harka afin d'opérer conjointement dans l'Anti-Atlas.

Mouis a refusé, estimant que l'opération était imprudente et contraire aux instructions du Magzen.

Parmi les notables qui sont venus faire leur soumission à Taroudant, se trouverait le frère d'El-Kahader-Oumri, accrédité par ce dernier.

Une déclaration de M. Bourgeois

M. Léon Bourgeois avait été sollicité de venir présider à Châlons une réunion des Associations républicaines. Il vient de s'excuser pour raisons de santé de ne pouvoir s'y rendre, mais a adressé à ce propos à ses amis de la Marne une lettre dans laquelle il expose ses vues sur la situation politique.

Tout d'abord, il constate la division qui s'est produite dans le parti républicain et qui, si elle s'aggravait pour les élections, pourrait faire courir à la République des dangers qu'elle n'a pas connus depuis le boulangisme. Les causes de cette division, qui remonte aux élections de 1910, sont, d'après M. Bourgeois, la fondation de groupes trop nombreux dans la majorité de la Chambre, et les campagnes pour la représentation proportionnelle qui ont rapproché les extrêmes et séparé les anciens amis.

M. Bourgeois ne croit pas à l'efficacité de la R. P. : il affirme que nul ne peut être élu s'il a moins de voix que son concurrent.

Il est partisan de la loi de 3 ans, de l'impôt sur la richesse, et également de l'immunité de la rente.

M. Bourgeois en est venu ensuite aux questions religieuses. Il déclare tout d'abord que la séparation des Eglises et de l'Etat est un fait acquis sur lequel aucun républicain ne prendrait la responsabilité de revenir; quant à l'école laïque, c'est un devoir non seulement de la défendre contre ses détracteurs, mais encore d'affirmer l'idée supérieure à laquelle elle répond, et de montrer que sans elle l'unité du pays peut être mise en danger.

Le buste du Kaiser figurera-t-il au Salon ?

On commente avec quelque vivacité, au sein de la Société des artistes français qui prépare en ce moment l'organisation de son prochain Salon, un incident provoqué par un dissentiment survenu entre le comité de la Société et un statuaire berlinois, M. W. Repner, auteur d'un buste de l'empereur d'Allemagne qu'il comptait exposer au Salon.

L'artiste allemand était allé faire part à M. Antonin Mercié, président des Artistes français, de son intention d'exposer son œuvre. M. Antonin Mercié s'efforça de lui faire comprendre l'inopportunité d'un tel projet, craignant que l'exposition du buste de Guillaume II ne fût l'occasion d'incidents regrettables. M. Repner parut convaincu et s'engagea à renoncer à son projet, acceptant la compensation que lui offrait M. Mercié, lui permettant d'envoyer au Salon deux œuvres qu'il lui conviendrait de choisir. Mais M. Repner revint sur sa promesse et pria le secrétaire général de la Société, M. Thoumy, d'inscrire le buste de l'empereur d'Allemagne.

Il convient de remarquer, d'ailleurs, que le statuaire allemand, n'ayant encore obtenu aucune récompense au Salon des Artistes français, n'est pas exempt de l'examen du jury, statuant sur toutes les admissions proposées par les commissions spéciales.

Le testament de Mistral

Le testament de Mistral, ouvert jeudi, a été envoyé à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Mistral lègue sa maison à la commune de Maillane. Cette maison deviendra le Musée de la commune, à laquelle il lègue sa bibliothèque, tous les objets d'art, tableaux, gravures, et tous ses meubles, à condition qu'ils ne soient pas enlevés,

Ne sont pas compris dans ce legs les meubles et objets d'art appartenant à sa femme.

La commune n'entrera en possession qu'après la mort de celle-ci. Mistral demande qu'après le décès de sa compagne, sa fidèle servante, Marie, soit nommée concierge de la maison léguée à la commune.

En Albanie

Des montagnards arrivés à Durazzo annoncent la formation d'un autre « Etat autonome » à l'extrémité nord-ouest de l'Albanie, entre le Drin blanc et la frontière monténégrine. La capitale de cet Etat est Réchane, et son premier président un certain Arif Bey. Un corps de deux cents gendarmes a été constitué. Ces hommes seraient, dit-on, payés par la Serbie à raison de trois livres turques par mois.

L'entrevue d'Abazzia

Il semble qu'on ait une tendance à attribuer une importance exagérée à la rencontre du comte Berchtold et du marquis de San Giuliano. En réalité, le ministre des affaires étrangères d'Italie rend à son collègue d'Autriche-Hongrie la visite que celui-ci lui avait faite il y a quelque temps. Il est certain que les deux hommes d'Etat discutent les questions qui sont communes à leurs deux pays, et dont la plus importante est celle relative à l'Albanie. Mais il est inexact, assure-t-on, que des questions plus graves — par exemple celle instituant une convention navale ou un accord méditerranéen ou une amplification du traité de la Triple Alliance, comme on l'a annoncé dans certains milieux — soient examinées pendant l'entrevue d'Abazzia.

Petites Nouvelles

Un drame de la misère s'est déroulé à Vrigny, arrondissement de Pithiviers. Mme Boyer, âgée de trente-trois ans, s'est jetée dans une mare avec trois de ses enfants. L'un d'eux s'est sauvé; mais les deux autres ont été noyés avec leur mère, qui était enceinte d'un septième enfant.

— On a lancé à Nicolaieff le deuxième dreadnought « Empereur-Alexandre-III ».

— Des suffragettes ont incendié un château inoccupé à Londonderry (Ulster). Malgré les efforts des pompiers, le château fut bientôt un amas de cendres. La police a découvert un pamphlet priant le propriétaire de s'adresser à sir Edward Carson, pour la réparation des dommages et revendiquant le vote pour les femmes.

— Les mineurs grévistes du Yorkshire ont décidé par 27.259 voix contre 11.398 de reprendre le travail.

— L'architecte français Chadan a remporté le premier prix de 10.000 francs du concours international pour l'élaboration du plan du Palais-Royal de Sofia.

— Samedi matin a eu lieu à Versailles l'exécution de Prigent, l'assassin du contre-maître Fortin, de Villeneuve-Saint-Georges.

CAUSERIE

LA SEMAINE MUTUALISTE

La Mutualité est un monde où l'on travaille beaucoup. Car il ne faudrait pas s'imaginer que cet « essor prodigieux » dont parlait, il n'y a pas très longtemps, un message présidentiel, fut le résultat du hasard, ou de la seule séduction que dégagent soit un texte de loi. soit des institutions mêmes. Non : les résultats obtenus l'ont été par des hommes obstinés dont les efforts de propagande, manifestés sur l'étendue du territoire, ont arraché le peuple à son indifférence : dans cette campagne incessante, des trésors de dévouement et d'énergie ont été dépensés, et sil'historien peut en conserver un regret, c'est de n'être pas en mesure de nommer les milliers de citoyens obscurs dont l'humble mais opiniâtre et merveilleux dévouement a fait la Mutualité.

L'importance des services ne se mesure pas toujours à leur éclat, et le monde, je m'en persuade, abonde de héros inconnus. J'ai pensé souvent qu'il serait beau d'élever un monument national aux artisans anonymes d'une des œuvres qui ont donné à la France ses meilleurs éléments de force, de prospérité, de dignité.

En attendant qu'un tel hommage se perpétue dans la pierre et le bronze, il serait injuste de ne pas acclamer les noms de ceux qu'une heureuse destinée a voués au principat et à la direction des esprits. Et puisque les noms de ces chefs sont restés, qu'ils valent du moins comme des drapeaux ou des exemples. Ainsi pensaient sans doute les nombreux convives qui honoraient, il y a peu de jours, la table de la Ligue Nationale de la Prévoyance et de la Mutualité. Car c'étaient des hommes éminents entre tous et chargés d'œuvres, dont on honorait ainsi la mémoire, sans oublier la justice due aux vivants.

Aussi bien nous rendrons-nous compte de ce que peuvent enfermer de labeur et de féconds résultats vingt-cinq années consacrées par une Compagnie d'hommes enthousiates, à l'apostolat mutualiste et social.

M. Jules Arboux qui, en sa qualité de secrétaire général, est la colonne centrale de la Ligue, nous retraçait précisément dans le plus éloquent des discours, les travaux qui ont rempli ce premier stade. « J'envisage, disait-il, la marche en avant de notre Ligue comme une ascension dans la montagne vers un sommet qu'on veut atteindre. On se résigne à la fatigue en pensant au magnifique coup d'œil qu'on aura bientôt sous les yeux. N'est-ce point un sommet bien réellement, ce vingt-cinquième anniversaire auquel nous sommes parvenus ?... »

Alors ce fut une émouvante évocation de noms illustres, dont chacun réveillait pour la plupart d'entre nous, des souvenirs sans nombre. Ce fut un Hippolyte Maze, l'ancien sénateur, l'un des précurseurs qui aperçurent le plus nettement la prodigieuse force d'organisation et d'amélioration sociale que devait être la Mutualité. Il a laissé des ouvrages qui font autorité ; en outre, il avait fondé cette « Revue des Institutions de Prévoyance » dont la collection est précieuse et à laquelle devait succéder une publication d'aspect et d'esprit analogues, une publication non moins solide et non moins précieuse : j'ai nommé la « Revue de la Prévoyance et de la Mutualité » que M. Jules Arboux dirige savamment. Le souvenir d'Hippolyte Maze est resté en nous d'autant plus vivant que nous avons la bonne fortune de compter son fils, Paul Maze, parmi les collaborateurs les plus dévoués et distingués des œuvres Mutualistes.

Comment, après Hippolyte Maze, ne point nommer notre vénéré et regretté maître Emile Cheysson, l'apôtre de la Mutualité familiale, le sociologne au cœur d'or dont toute la vie ne fut que travail et noblesse et bonté. M. Varagnac, l'éminent conseiller d'Etat, sut trouver de touchantes paroles pour nous redire tout ce que le pays doit à cet homme de bien trop tôt disparu. Et le nom de Léon Marie qui fut un grand actuaire, profondément ami des institutions mutualistes, vint aussi sur toutes les lèvres.

Quant aux vivants, ils étaient trop nombreux pour qu'on put les citer tous... Mais il en est un devant qui chacun tint à s'incliner avec respect: c'est M. le sénateur Victor Lourties qui préside depuis tant d'années le Conseil central de la Ligue et qui, par ailleurs, est mêlé si intimement à toutes les œuvres où sa généreuse activité peut trouver quelque moyen de se manifester pour le profit de tous.

On se doute qu'avec de pareils hommes la Ligue Nationale de la Mutalité a pu faire une besogne de valeur. Les consultations données par ses comités techniques et ses diverses sections en ont fait, depuis longtemps, un conseiller savant et écouté de nos institutions. Il faut souhaiter que cette belle activité, loin de s'amoindrir, s'accroisse au contraire dans tous les sens. Voilà pourquoi je terminais les quelques paroles que j'eus l'honneur de prononcer à ce repas de noces d'argent, en montrant quelle collaboration féconde peut être celle des grands organismes fédératifs de la Mutualité : la « Ligue de la Prévoyance » éclairant la doctrine et le droit, commentant la jurisprudence, proposant des méthodes ; l'« Union des Présidents » apportant l'expérience des chefs qui se sont mêlés à la vie intime des associations ; la « Fédération Nationale » enfin, unifiant et réalisant les aspirations, agissant tous les jours par le moyen d'une campagne nationale que mènent ses orateurs et ses entraîneurs d'hommes. De ce labeur harmonieux et fraternel, la Mutualité doit sortir plus grande et plus respectée.

Léopold MABILLEAU,
Président des fédérations nationale et int. de la Mutualité.

CHRONIQUE LOCALE

La situation électorale et politique

Dans l'arrondissement de Cahors, calme plat. A 8 jours du scrutin, on ne se douterait pas que la campagne électorale fut ouverte, si de divers côtés on ne signalait la présence de M. de Monzie, député sortant, qui rend visite aux électeurs.

Nous avons connu des luttes vives : à ce moment-là les partis étaient bien tranchés. Républicains radicaux d'une part, modérés et cléricaux de l'autre, engageaient la lutte pour leur candidat.

Dans l'arrondissement de Cahors, ces luttes furent même rudes, violentes.

C'est le calme plat aujourd'hui : tant mieux, puisqu'il n'y aura pas à regretter d'incidents douloureux, de bagarres ensanglantées, comme cela s'est produit, jadis entre républicains et réactionnaires.

La réaction aurait-elle désarmé dans l'arrondissement de Cahors? l'organe des cléricaux lui-même se rallie à la candidature de M. de Monzie!...

Nous ne pouvons que prendre acte de ce ralliement. Mais nous ne comprenons pas.

⁂

Dans l'arrondissement de Figeac, la lutte n'est pas plus viveque dans l'arrondissement de Cahors, mais la réaction tient cependant à manifester sa vitalité.

M. Bécays a un concurrent, M. Colrat, qui se présente avec un programme qu'applaudissent tous les mécontents, tous les réactionnaires.

Mais M. Bécays n'a aucune peine pour imposer son autorité, sa loyauté politiques dans les communes où il passe. S'il avait été sans concurrent, c'eut été la même situation. La réaction ne serait pas allée à lui. Et tant mieux.

C'est un triomphe que le 26 avril remportera M. Bécays : cela on peut le proclamer sans crainte.

Les randonnées qu'il accomplit en compagnie de son ami, le si dévoué sénateur M. Loubet, sont pour lui l'occasion de recevoir de la part de la grande majorité des populations, dans tous les cas, de l'unanimité des républicains, un accueil chaleureux, cordial, enthousiaste.

Sans doute, les journaux cléricaux l'injurient de temps à autre, mais c'est nécessaire. M. Bécays ne veut faire triompher que son parti, son programme radical-socialiste.

⁂

L'arrondissement de Gourdon a soutenu, jadis de vives luttes électorales. La réaction s'exerçait de son mieux pour « tomber » les candidats républicains.

Cette année, n'a-t-elle pas trouvé de candidats à opposer à M. Malvy ou a-t-elle estimé que ce serait inutile d'engager des frais de campagne électorale contre le député sortant, ministre de l'intérieur ?

C'est probable, et malgré son désir de lutter, la réaction a compris que les populations républicaines de l'arrondissement de Gourdon ne lâcheront pas leur député pour un délégué de la Fédération des gauches ou de l'action libérale.

Et cependant il y a de l'agitation dans cet arrondissement : Mais cette agitation est due à un grand mouvement républicain qui aura sa répercussion dans la France entière.

Car c'est M. Doumergue, président du Conseil, c'est Malvy, ministre de l'intérieur qui provoquent cette salutaire agitation, en organisant des réunions, où, au nom du gouvernement radical, ils feront des déclarations nettes pour définir la politique de la prochaine législature.

Et c'est cette politique qu'acclameront le 26 avril tous les républicains sincères qui ne veulent pactiser ni de près ni de loin avec la réaction.

LOUIS BONNET.

Saintes menaces

Les cléricaux n'ont pas de candidats dans les arrondissements de Cahors et de Gourdon. Aussi se désintéressent-ils de la lutte, et c'est grand bien.

Qu'arriverait-il, grands dieux, s'ils y prenaient part d'une façon effective, s'ils voulaient à tout prix faire triompher un des leurs?

Leurs journaux nous le laissent comprendre en quelques mots : « Catholiques, bien pensants, braves âmes, fidèles brebis, charmants électeurs, pour cette fois, puisque nous n'avons pas de bons candidats à Cahors, ne votez pas : abstenez-vous.

Mais la prochaine fois..... les fourches!!! »

Oh ! saintes menaces! mais nous sommes avertis..... merci.

L. B.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. de Monzie, député sortant, adresse aux électeurs de l'arrondissement de Cahors la circulaire suivante :

Mes chers Concitoyens,

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages avec le sentiment d'avoir — au cours de ces quatre ans et dans la mesure de mes forces — rempli tous mes devoirs :

Devoirs envers le Pays. — En m'associant à toutes les mesures qui devaient assurer le maintien de la paix et la sauvegarde du territoire.

Devoirs envers la Démocratie. — En votant toutes les réformes sociales et fiscales ; — En votant les projets qui avaient pour but de placer l'école républicaine au-dessus de toute atteinte ;

En réclamant et obtenant *le dégrèvement immédiat, la péréquation immédiate de l'impôt foncier*, réforme aujourd'hui faite et définitive, qni réduit de 50 millions les charges de l'agriculture et réalise une des plus anciennes promesses du programme républicain ;

En proposant et en faisant accepter une réglementation des bourses de commerce, qui permet d'exercer une surveillance efficace sur les spéculations et les agiotages dont les producteurs et les consommateurs français ont été tant de fois les victimes.

Devoirs particuliers envers l'arrondissement de Cahors. — En faisant incorporer dans la loi de finances de 1913 un texte qui donne enfin *aux planteurs de tabac le droit d'élire leurs experts* et leur permet de débattre — en attendant mieux — le classement de leurs livraisons ;

En faisant voter *la création de la voie ferrée de Cahors à Moissac*, depuis si longtemps annoncée et depuis si longtemps attendue par les populations intéressées ;

En menant à bonne fin le projet de réseau départemental de tramways qui, voté par le Conseil général et approuvé par le Ministre des Travaux Publics, va être mis à exécution.

Ayant ainsi tenu tous mes engagements et donné tous mes efforts aux intérêts généraux, je me crois autorisé à escompter votre confiance pour l'œuvre plus rude encore et plus nécessaire que la situation actuelle impose à la Démocratie.

Le péril financier que je vous signalais en 1910 comme une menace, est devenu une réalité, la plus angoissante des réalités. L'augmentation incessante du budget, les difficultés sans cesse accrues qui en retardent chaque année le vote, le désaccord permanent des deux Chambres sur le sens et la portée des réformes fiscales, obligent la législature prochaine à aborder avant tous autres, *le problème financier*, vrai problème national.

Pour ma part, je suis partisan :

1°. D'établir l'impôt sur le revenu, *tel d'ailleurs que la Chambre vient de le voter, tel que je viens de le voter*, sans caporalisme, sans inquisition commerciale, surtout sans taxation des bénéfices agricoles ;

2°. De chercher des ressources complémentaires dans *la régie intéressée des pétroles*. selon la proposition que j'en ai faite, et dans tels autres monopoles fiscaux susceptibles d'être constitués sans amoindrissement pour la liberté du commerce, ce qui exclut le monopole des assurances ;

3°. De *frapper d'un impôt les dépôts en banque* et plus généralement de règlementer au bénéfice du trésor le commerce de banque, qui actuellement n'est soumis à aucun contrôle, à aucune surveillance efficace pour le plus grand malheur de notre petite épargne.

Mais cet ensemble de mesures serait insuffisant si, par une réforme administrative étendue et profonde, nos dépenses générales n'étaient pas enrayées et réduites. Plus que jamais la réforme administrative est indispensable.

Pour la faire on a tenté une réforme électorale qui n'a pas abouti. Et maintenant il apparaît que le mal ne saurait disparaître sans une médication plus énergique. *C'est dans la révision de la constitution* elle-même qu'est le salut : « Un régime où l'effort du mieux le plus élémentaire ne peut pas survivre au gouvernement de celui qui l'a tenté, est exposé à rencontrer d'insurmontables obstacles dans la voie des réformes profondes, sans lesquelles l'existence du pays pourrait, un jour, se trouver mise en jeu. » Je souscris sans réserve à ce jugement de M. Clemenceau et me déclare prêt à défendre une révision de la constitution qui après 43 ans doterait la République d'institutions républicaines, qui nous procurerait dans la gestion des affaires nationales « cette compétence et cette continuité nécessaires » dont parlait si bien Marcel Sembat le 2 avril dernier.

Enfin, il est permis d'espérer que la France, comprenant l'erreur commise en 1911 par la mise à néant des accords franco-allemands de 1909, pratiquera désormais une politique extérieure, digne et pacifique. Mon vœu le plus cher est de pouvoir enlever au pays une charge militaire « que les circonstances extérieures lui ont imposée » (M. Doumergue), que l'immense majorité des citoyens a courageusement acceptée, mais que tous les démocrates patriotes envisagent comme provisoire. Je tiens pour une obligation de travailler dans ce sens avec ce proche espoir.

« Je préfère une bonne guerre à la paix armée » disait un imprudent orateur le 30 Juin 1870. Nous, nous avons préféré un sacrifice, même rude, aux risques d'une guerre. La paix d'abord. Il faut la rendre durable, certaine, pour bientôt, alléger les armements et libérer nos finances en libérant notre jeunesse.

Tel est à mes yeux, le devoir de demain. Mais je n'oublie pas qu'en allant de l'avant, il importe de défendre notre patrimoine et nos conquêtes : le droit syndical, la liberté de penser, l'école républicaine.

En accord permanent, intime et cordial avec nos maîtres de l'enseignement public, je suis résolu à les aider de toutes façons dans leur propagation du savoir. Je ne veux pas supprimer la libre concurrence, mais je pense que l'Etat doit toute sa protection et toute sa sollicitude à l'école publique, égalitaire et bienveillante, où les générations viendront apprendre le respect de la loi et l'amour du progrès.

Je n'ai point encore accompli ma tâche entière et réglé toutes les questions qui intéressent notre arrondissement. Pour les planteurs de tabac, je m'efforcerai d'obtenir *le relèvement légal des prix de série*. Pour *les ouvriers de chemins de fer* je demanderai *l'institution de délégués à la sécurité* (analogues aux délégués mineurs) ; j'ai déposé une proposition précise à ce sujet. Je m'engage à faire compléter la ligne interdépartementale Cahors-Molière et celle Cazals-Fumel de notre réseau de tramways qui ne peut se concevoir sans cette double adjonction.

Voilà, mes chers concitoyens, mon programme. Jugez-le, et jugez en même temps, celui qui l'offre à vos suffrages. Ai-je travaillé utilement depuis 1910? J'en ai conscience. Mais c'est à vous qu'il appartient de le dire. A vous encore il appartient de consacrer une fois de plus sur mon nom une politique d'action démocratique et sociale, sans frayeur comme sans brutalité.

Vive la République démocratique et sociciale !

De MONZIE,
Député sortant,
Ancien Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine Marchande
Conseiller Général du Lot,
Avocat à la Cour d'Appel de Paris,
Candidat de l'Union des Républicains de Gauche.

⁂

M. de Monzie en tournée électorale

Vendredi 17, M. de Monzie a continué ses tournées électorales dans le canton de Montcuq accompagné de M. le docteur Darquier.

Partout, l'accueil fut des plus chaleureux : le député de Cahors recueillit sur son passage les marques de sympathie des populations reconnaissantes de tout l'effort fourni par leur représentant au cours de cette dernière législature.

Le soir, à 8 heures et demie. M. de Monzie s'est rendu à Luzech, sachant que son concurrent unifié devait y donner une réunion. Il lui fut aisé de réduire à néant l'argumentation de son adversaire.

Les nombreux électeurs qui l'écoutaient couvrirent son discours d'applaudissements. Le 26 avril, M. de Monzie retrouvera à Luzech comme dans les autres communes de l'arrondissement une forte majorité républicaine.

Au 7e

MM. Gand, sous-lieutenant de réserve au 85e, Genieys, lieutenant de réserve au 122e, sont affectés au 7e afin d'y accomplir un stage d'un an renouvelable.

Ce stage commencera le 1er novembre 1914, mais ces officiers sont autorisés à rejoindre dès à présent leur corps d'affectation pour y attendre, en faisant du service soldé, la date du 1er novembre 1914.

P. T. T.

Vendredi ont eu lieu à Cahors les épreuves pour le concours du surnumérariat des P. T. T.

25 aspirants y ont pris part.

Dans la magistrature

On sait que M. Fabre, procureur général près la Cour d'Appel de Paris, vient d'être nommé premier président de la Cour d'Aix.

M. Fabre remplace M. Cénac qui est nommé conseiller à la Cour de Cassation.

M. Cénac a occupé de 1874 à 1878, les fonctions de substitut du procureur de la République à Cahors.

BANQUET DE SOUILLAC

Train spécial

Un train spécial partant de St-Denis-près-Martel à 9 h. 20 avec arrêt à Martel, Baladou, et le Pigeon, pour arriver à Souillac à 10 h. 08 sera utilisé dimanche 19 avril, à l'occasion du banquet politique de Souillac.

Caisse d'épargne de Cahors

Avis

Les déposants dont les comptes, par suite de la capitalisation des intérêts, dépassen *quinze cents francs*, sont invités à les ramener sans retard à ce chiffre.

Les comptes de ceux qui ne se conformeraient pas spontanément à l'invitation qui précède, seront réduits d'office, après avis préalable à *leurs frais* et après expiration du délai réglementaire, par un achat de vingt francs de rente sur l'Etat.

Les prévoyants de l'Avenir

405e section

Les membres de 405e section des Prévoyants de l'Avenir sont informés que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le Dimanche 19 Avril prochain à 2 heures du soir dans une des salles de l'hôtel de ville.

Cette réunion est obligatoire pour tous les membres.

Les absents seront passibles d'une amende d'un franc.

Le Président.

Dépôt de remonte

Le Comité d'achat du dépôt de remonte d'Aurillac sera à Gramat, le mercredi 13 mai, à 10 heures : il se réunira sur le champ de foire.

Ecole municipale de Dessin et de Modelage

La réouverture des cours gratuits de dessin et de modelage, après les vacances des fêtes de Pâques, aura lieu le mardi 21 avril.

A cet effet, nous rappelons aux pères de famille et aux patrons que ces cours ont lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h. à 9 h. et demie du soir. Les élèves des écoles et les jeunes apprentis ont tout intérêt à assister assidûment à ces cours.

N. B. — Les jeunes soldats, munis d'une autorisation régulière, pourront suivre les cours.

Le professeur directeur,
A. ROUGÉ.

Les entrepreneurs de maçonnerie

Les entrepreneurs de maçonnerie, réunis en assemblée générale dans une des salles de la mairie, ont décidé de faire connaître au pnblic par la voie de la presse la décision suivante :

Les entrepreneurs de travaux publics et particuliers (maçonnerie) ont l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en raison de l'augmentation des prix de la main-d'œuvre, fournitures et charrois, augmentation qui s'élève depuis le 1er avril à 25 0/0 des taux en usage, ils se sont trouvés dans l'obligation de décider que les mémoires et devis des travaux à l'entreprise où en régie subiront l'augmentation correspondante.

Cette décision sera mise en vigueur à partir du 13 courant. Suivent les signatures.

Cahors, le 11 avril 1914.

Stupides amusements

Samedi matin, les employés de la Compagnie du gaz constataient que tous les verres des becs de gaz qui se trouvent sur les quais étaient cassés.

Poursuivant leur inspection, ils constatèrent que tous les becs de gaz des quais à la place de la Citadelle avaient été dégradés.

Oh ! la folle gaîté que le bris des verres de ces becs de gaz dût procurer aux noctambules qui se sont livrés à cet acte de vandalisme.

Plainte a été déposée et une enquête est ouverte.

Les étudiants et la loi de trois ans

Les étudiants des classes 1913 et suivantes, seront autorisés à faire acte de scolarité sous les drapeaux dans les conditions suivantes : les étudiants en droit seront autorisés à prendre des inscriptions et à subir des examens pendant la troisième année de leur présence sous les drapeaux et pendant cette année seulement, à condition :

1. Qu'ils aient accompli avant leur incorporation leur première et leur deuxième année de scolarité et subi avec succès les examens correspondants.

2. Qu'ils aient été nommés aspirants à la fin de leur deuxième année de service.

Les étudiants ès-sciences et les étudiants ès-lettres seront autorisés à subir, pendant la troisième année de leur présence sous les drapeaux, et pendant cette année seulement, les examens en vue desquels ils ont accompli leur scolarité avant leur incorporation, à condition toutefois qu'ils aient été nommés aspirants à la fin de leur deuxième année de service.

Les étudiants en médecine et en pharmacie sont régis par l'article 15 de la loi du 7 août 1913.

Les étudiants qui auraient échoué à un examen à la session de juillet précédant leur incorporation, seront autorisés à se présenter au dit examen à la session suivant immédiatement leur incorporation.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux engagés volontaires à partir de leur troisième année de service. A partir de la quatrième année et au-delà, les engagés volontaires pourront faire acte de scolarité sans condition, sous la réserve que l'autorisation qui leur sera accordée à cet effet n'entraîne qu'exceptionnellement des dispenses de service. Les militaires pouront être autorisés à s'absenter pour subir les examens et concours autres que les examens universitaires. Les militaires autorisés à subir des examens ou à se présenter à des concours ne devront bénéficier d'aucune faveur spéciale pour la préparation de ces examens et concours, laquelle ne devra pas porter préjudice à leur instruction militaire.

Les permissions accordées pour prendre des inscriptions, subir des examens ou prendre part à des concours, compteront dans le maximum des cent vingt jours de permission que la loi permet d'accorder pendant les trois ans de service.

Les dispositions de la circulaire du 8 mars 1911, complétée les 21 avril et 26 décembre de la même année, demeurent intégralement en vigueur pour les militaires des classes 1911 et 1912.

Coupe de Tourisme

Mardi prochain 21 courant, passera à Cahors la coupe de Tourisme organisée par le Journal l'*Aéro*. Notre ville a été comprise dans le trajet Limoges-Toulouse, comme contrôle fixe avec arrêt et ravitaillement. Le parc fermé sera établi sur la place de la République, devant le Grand Café de la Promenade.

Depuis longtemps, notre ville n'a pu voir une semblable équipe de voitures automobiles, aussi nous ne doutons pas que les braves « Coupeurs » seront sympathiquement accueillis.

Les engagés, au nombre de 37, seront certainement au grand complet à leur arrivée qui aura lieu vers les 10 h. 45. A 13 h., auront lieu les opérations suivantes: déplombage et plombage des réservoirs, vérification de consommation. Le départ pour Toulouse sera donné à tous les véhicules à 13 h. 32.

Pharmacie de service

Le Dimanche 19 avril, le service des Pharmacies sera assuré par la

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE
Boulevard Gambetta.

Musique du 7e

Le Concert public donné par la muque du 7e sur les Allées Fénelon, n'aura pas lieu dimanche.

Notre excellente musique militaire se rend à Souillac où elle se fera entendre pendant le banquet organisé en l'honneur du Président du Conseil.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 11 au 18 avril 1914

NAISSANCES

Marmiesse Andrée-Jeanne, rue du Château, 7.

Soulié Agnès, à la Maternité.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Belvèze Louis-Jules-Gustave, juge au tribunal civil, et Bodin Jeanne-Marie, sans profession, à Saintes (Charente-Inférieure).

Escande Ernest-Louis, typographe, et Labarthe Gabrielle-Jeanne-Catherine, ouvrière d'imprimerie.

Lamolère Alfred, cultivateur, et Soulié Berthe, sans profession.

Lufau Julien, employé des contributions indirectes, et Lareynie Marie-Thérèse, sans profession.

MARIAGES

Vignals Charles, employé au P.-O., et Dablanc Angèle, sans profession.

Alazard Pierre, employé de banque, et Deltheil Louise-Marguerite-Emilie, sans profession.

DÉCÈS

Laytou Louise-Cécile, veuve Hugon, 46 ans, place Rousseau.

Fourès Marie, 75 ans, à l'Hospice.

Roussat Pierre-Hippolyte, 67 ans, à l'Hospice.

Bergon Marie-Anne, veuve Besse, 73 ans, à Linas.

Ourcival Jean-Raymond, 8 mois, à Lamothe.

Parédou Jeanne, veuve Blanc, 80 ans, à l'Hospice.

Delvit, Justine épouse Liauzu, 62 ans, rue de la Rivière, 12.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 20 au 26 avril 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 20 avril : Francoulès (au village de Pélacoy), Saint-Cirq-Lapopie, Vers, Villesèque.
Mardi 21 : Cabrerets, Duravel.
Mercredi 22 : L'Hospitalet.
Jeudi 23 : St-Cernin, Varaire.
Samedi 25 : Montcuq.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Mardi 21 avril : Capdenac.
Mercredi 22 : Saint-Céré.
Jeudi 23 : Figeac, Lacapelle-Marival.
Vendredi 24 : Montel-et-Bouxal (au village de Lavitarelle).
Samedi 25 : Cajarc, Cardaillac, St-Cirgues.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 20 avril : Lunegarde, Magnagues, St-Clair, Salviac, Souillac.
Mercredi : 22 Saint-Germain.
Jeudi 23 : Camy (à la mairie de Camy).
Vendredi 24 : Bétaille.
Samedi 25 : Gignac, Gramat.

ON DEMANDE

Des Ouvriers Terrassiers

S'adresser chez M. LUC, entrepreneur, rue Blanqui, à Cahors.

Arrondissement de Cahors

Saint-Cyprien

Mutuelle-bétail. — Assemblée générale aujourd'hui dimanche à la mairie, à 1 h. 1/2 du soir.

Syndicat des expéditeurs de chasselas. — Réunion préparatoire pour la formation d'un syndicat aujourd'hui dimanche, à la mairie, à 3 h. du soir.

Arrondissement de Figeac

CHRONIQUE ÉLECTORALE

M. Bécays, député sortant, adresse aux électeurs de l'arrondissement de Figeac la profession de foi suivante :

Mes chers concitoyens,

Deux fois déjà, par un chiffre imposant de suffrages, vous m'avez fait l'honneur de me charger de vous représenter à la Chambre des députés.

Vous m'avez élu sur un programme très net et qui ne pouvait prêter à aucune équivoque. Tous mes actes, tous mes votes au Parlement n'ont cessé de marquer mon absolue fidélité à nos principes, mon attachement sans défaillance à une politique de laïcité et de progrès social.

Cette politique repose sur l'union des républicains sincères, de ceux qui veulent la France respectée, mais aussi une République vraiment démocratique et fraternelle. Son but est de se conformer aux lois du progrès et d'accroître méthodiquement, dans la paix sociale, le bien-être matériel et moral que doit à tous ses membres une société fondée sur l'idée de la solidarité humaine.

C'est à elle que nous devons les lois protectrices de l'agriculture et de l'industrie, les lois sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, sur la constitution du bien de famille insaisissable, le crédit agricole, l'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail, la répression des fraudes, l'assistance aux vieillards et les retraites ouvrières et paysannes, si fécondes en résultats dans le présent et dont l'avenir démontrera de plus en plus les bienfaits.

A cette œuvre, il convient d'ajouter aujourd'hui le dégrèvement de la terre qui est définitivement acquis et dont l'application est fixée au 1er janvier 1915.

De pareils résultats doivent nous inspirer confiance. La réforme foncière étant accomplie, il nous reste à transformer notre législation fiscale par la suppression de la contribution personnelle-mobilière, de l'impôt sur les portes et fenêtres et des patentes.

Sur ce dernier point, nous demandons au petit commerce d'être résolument avec nous. Nous le supplions de ne point se laisser effrayer par les interprétations mensongères. Nous insistons pour qu'il se rende compte que nos efforts sont exclusivement dirigés contre ce haut commerce, concentré aux mains de Sociétés puissantes qui entraînerait à bref délai la ruine de nos petites villes si nous n'imposions une limite à son accroissement indéfini.

Nous devrons aussi, par l'adoption du projet récemment repris par la Chambre, poursuivre l'établissement d'un impôt complémentaire sur l'ensemble des revenus, destiné à imposer aux contribuables les plus favorisés de la fortune, une juste participation aux charges publiques. Il constituera la contre-partie des impôts de consommation qui retombent d'un poids si lourd sur la classe ouvrière et sur les familles nombreuses.

Nous aurons pour devoir d'établir des monopoles d'Etat dans toutes les branches de l'industrie où le trust de quelques accapareurs a déjà créé des monopoles de fait.

Une réduction importante des taxes de mutation devra favoriser la libre circulation des propriétés foncières.

Compléter la loi de défense laïque par des dispositions nouvelles, si l'application qui en sera faite démontre son insuffisance.

Edicter des lois sociales en vue d'assurer avec plus d'efficacité encore les mesures déjà prises pour couvrir les risques d'invalidité et de chômage.

Instituer le contrat collectif de travail.

Organiser le crédit ouvrier et commercial.

Au point de vue militaire, donner une instruction intensive à nos troupes de réserve ; poursuivre par une réforme profonde l'amélioration de leurs cadres ; préparer ainsi la réduction méthodique de la durée du service dans l'armée active.

Tel est dans son ensemble, le programme qui s'imposera demain au parti républicain.

Nous devrons nous y appliquer sans relâche, sans nous laisser de nouveau détourner du but à atteindre par des discussions longues et stériles comme celles que, sous la précédente législature, nos adversaires ont réussi à provoquer.

Il faudra en finir avec les débats sur la représentation proportionnelle par laquelle les partis d'opposition ont tenté de restreindre les droits du suffrage universel.

Il conviendra enfin que la démocratie repousse avec dédain les exagérations, les calomnies odieuses que la réaction ne cesse de diriger, avec la complicité de quelques transfuges, contre les hommes qui se sont montrés ses plus vigilants défenseurs.

Parlerai-je de mon souci constant de défendre les intérêts de notre région, d'aboutir à l'établissement aujourd'hui definitif de lignes de tramways et d'autobus, si utiles à la prospérité de nos campagnes auxquelles elles fourniront le moyen d'écouler plus rapidement leurs produits, si nécessaires aussi à nos villes dont les marchés, pourvus en plus grande abondance, permettront de lutter contre la cherté toujours croissante de la vie ?

Mentionnerai-je mes interventions en faveur des planteurs de tabac ; les heureuses modifications apportées à la composition des Commissions d'expertise ; nos projets d'extension de la culture indigène qui procurera à nos populations rurales des ressources nouvelles de nature à atténuer l'exode des champs ?

Vous m'avez vu à l'œuvre !

Citoyens,

Encouragé par la confiance que vous n'avez cessé de m'accorder,

Toujours prêt à vous prouver ma reconnaissance en vous apportant mon plus absolu dévouement,

C'est à une politique d'action résolument démocratique et laïque que je consacrerai de plus en plus mes efforts, car j'estime que sans une très ferme orientation à gauche la République abandonnerait son noble idéal.

Vive la République démocratique et sociale !

Louis BECAYS,
Avocat, conseiller général du Lot,
Député sortant,
Candidat radical socialiste.

Sénaillac

LE CANDIDAT DES RICHES

M. Colrat est venu nous visiter dimanche dernier. Comme c'était avant vêpres, il y avait grande affluence sur la place publique où le candidat de la réaction a exposé son programme.

Nous nous sommes permis de lui demander quelques éclaircissements sur ce programme aussi vague qu'incomplet :

« Que signifie, dans votre profession de foi cet article : « *Rendre la France à ses traditions* » lui avons-nous demandé. Ou bien il est fait pour vous attirer la clientèle des aristocrates et des bourgeois repus, de ces apeurés de réformes qui regrettent le temps passé et voudraient revenir à ces *anciennes traditions* dont vous parlez, ou bien il n'a aucun sens, car nous ne pouvons croire aux *traditions révolutionnaires* préconisées par les partis de la réaction et des endormeurs de « l'apaisement » que vous cherchez à représenter. » M. Colrat a essayé de répondre.

« Dans quel but dites-vous dans votre programme : « *Répartir l'impôt... sans inquisition... mettre vos fortunes à l'abri des droits arbitraires* », si ce n'est pour montrer aux riches que vous et votre parti ne voulez point de l'impôt sur le revenu. Nos paysans ne craignent point d'avoir à déclarer leur fortune. Le riche rentier seul redoute d'avoir à déclarer ses richesses par peur de voir ses impôt augmentés et c'est là ce qu'il appelle *l'inquisition* ». Les paysans applaudissent trop fort cette fois. M. Colrat n'essaye pas de répondre.

« Il y a ainsi, M. Colrat, quelques autres articles du même tonneau dans votre programme, où vous cherchez à récolter les voix de la réaction et du clergé. Celui-ci vous a bien reproché d'être à Tunis un trop bon franc-maçon. Mais vous venez de publier un programme qui donne toute satisfaction aux fortunes. Vous pouvez donc compter sur le clergé, ce fidèle soutien des riches. Et la preuve c'est que « La Défense » organe du clergé dans ce département, dans son numéro de ce jour, où sont vilipendés les autres candidats, vous présente comme le seul bon défenseur du trône et de l'autel, comme le seul vrai candidat des sacristies et des calotins. » Républicains et catholiques sincères crient : « Bravo ! » M. Colrat, visiblement embêté, gesticule, impatienté, mais ne contredit pas un seul point. Nous continuons :

« Nous reprochons en outre à votre programme de n'en être pas un puisqu'il est muet sur toutes les questions essentielles de notre politique actuelle. Etes-vous pour ou contre la reprise des relations avec le Vatican ? Vous ne le dites pas. Etes-vous pour ou contre les lois scolaires ? Vous ne le dites pas. Etes-vous... Etes-vous... » M. Colrat n'a répondu à aucune de ces questions précises.

« Vous vous dites socialiste à la manière de Briand, le grand maître de votre parti. Hé bien ! nos paysans ont déjà soupé du socialisme de M. Briand. Ils savent que ce prétendu socialiste est aujourd'hui l'homme à tout faire des riches capitalistes. Son socialisme enfariné ne nous dit rien qui vaille.

« Nos paysans vous reprochent aussi M. Colrat d'être le candidat des hobereaux et des châtelains dont vous allez quémander les voix à domicile ce qui vous éloigne les petits laboureurs qui ne sont plus des manants serviles mais des citoyens libres et démocrates. »

M. Colrat essaye de répondre par quelques phrases aussi ronflantes que vides. Mais l'un de ses acolytes se prend de querelle avec le public. M. Colrat sent le terrain glisser sous ses pas. Il se hâte de faire teuf-teuf vers Sousceyrac.

Sénaillac, le 13 avril 1914.

Figeac

Rechargements cylindrés. — Opérations probables pendant la semaine du 19 au 26 avril 1914.

Répandage et cylindrage sur les chemins ci-après :

Chemin de grande communication numéro 39, de 16 k. 3 à 16 k. 5, dans la traverse de Molières, et de 23 k. 7 à 24 k. 2, dans la traverse d'Aynac.

Chemin de grande communication numéro 40, de 16 k. 4 à 16 k. 7, entre Aynac et Rueyres.

Chemin de grande communication numéro 1, de 16 k. 5 à 16 k. 8, entre Thémines et l'Hôpital d'Issendolus.

Chemin de grande communication numéro 15, de 31 k. à 31 k. 7, à Bio.

Chemin de grande communication numéro 39, de 30 k. 2 à 30 k. 6, à Bio.

Biars

Comité d'initiative. — Les délégués au comité d'initiative de la gare de Biars, ayant à leur tête M. Oubrerie, leur distingué président, se rendirent, dimanche dernier, à une audience qui leur avait été accordée par M. Boyer, conseiller général.

Le motif de cette audience était le suivant :

Developper à notre élu le but de notre comité et demander son appui pour tout ce qui concerne la question d'interêt commun.

M. Boyer se montra satisfait de cette visite et promit son concours devoué à seule fin de faire aboutir nos projets d'utilité publique.

Voici les questions qui furent minutieusement traitées :

1. Création d'une école enfantine dans la commune de Biars, en attendant que l'on puisse realiser notre groupe scolaire.

2. Création d'un bureau de poste de facteur-receveur, necessité pour les besoins de notre commune.

Nous ne pouvons que remercier bien vivement notre honorable conseiller général de son aimable accueil et en même temps nous le félicitons de vouloir bien user de son pouvoir pour la réalisation prochaine de nos justes doléances.

Le soir même, nos délégués se rendirent également au domicile de M. Molinié, notre très sympathique maire, qui les reçut fort aimablement. Cette visite avait pour but de connaître ce qui avait été fait par nos édiles au sujet des questions qui nous intéressent au plus haut point.

M. le maire leur fit connaître que rien n'avait été négligé au sujet de la demande de création de l'école enfantine et que MM. Loubet, sénateur, et Bécays, député, lui avaient assuré que ce poste serait incessamment créé.

Il ne serait que temps, car quoi de plus désolant pour nos populations fermement républicaines que de n'avoir pas une école suffisante pour faire instruire nos petits enfants, obligés actuellement d'aller dans les écoles des communes voisines, et tout le monde sait ici que ces dernières regorgent d'élèves. Il y en a même qui ne peuvent bénéficier de l'instruction qui leur est due, car on la leur refuse faute de place.

Tous les pères de famille de la commune de Biars demandent avec insistance que rien ne soit négligé pour que, sans retard, ce poste scolaire soit créé et que satisfaction leur soit donnée, au moins à la rentrée des classes.

Nous comptons absolument que notre dévoué député M. Bécays fera tout son possible pour contenter ces pères de famille et qu'il obtiendra satisfaction sur cette question primordiale d'intérêt public.

En ce qui concerne le bureau de poste, M. le maire donna l'assurance à MM. les délégués qu'une délibération du conseil municipal serait prise à ce sujet dimanche prochain. Là encore, nous comptons tous sur l'appui de nos élus.

Les démarches qui ont été faites nous portent à croire que nous aurons bientôt un facteur-receveur à la gare de Bretenoux-Biars. Ce ne sera que justice. Si nous comparons les besoins de notre gare à ceux des communes avoisinantes, l'on conviendra que cette création est indispensable. En effet, la gare de Biars est celle qui fait le plus de recettes du département, ce qui dénote un trafic considérable.

En dehors de cela, — argument qui motiverait à lui seul la création d'un bureau de poste, — il faut ajouter que le commerce qui se fait dans notre localité est évalué à environ un million et demi à deux millions, et nous avons la poste à deux kilomètres, ce qui est une entrave ; nous n'avons qu'une distribution tardive et peu commode, ce qui est une injustice.

M. Bécays ne manquera pas de s'occuper de nos justes revendications, ceci nous n'en doutons pas.

Quant à la canalisation de la gare, question d'intérêt public, M. le maire a affirmé à nos délégués que c'était une chose faite. Les travaux commenceront incessamment.

Nous ne pouvons que le féliciter de cette heureuse initiative, dont la réalisation comblera d'aise les intéressés.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Cylindrages à vapeur. — Opérations probables du 20 au 26 avril 1914.

Répandage et cylindrage des matériaux sur :

Chemin de grande communication numéro 20 c, de Martel à Meyssac, entre la Borgne et les Quatre-Routes, de 5 k. 200 à 6 k. 640 et de 7 k. 480 à 7 k. 600.

Chemin de grande communication numéro 23 b, de Gignac à Meyssac, aux abords de St-Palavy-Bas, de 18 k. 185 à 19 k. 200.

Rocamadour

Grave accident. — Le lieutenant Chaubard, du 139e d'infanterie, parti à bicyclette, lundi matin pour se rendre à Rocamadour et aux grottes de Padirac, n'était pas encore revenu jeudi.

Des recherches furent faites : le lieutenant Chaubard a été retrouvé dans une métairie, près de Rocamadour.

Le malheureux, par suite d'un dérapage de sa bicyclette, avait roulé dans un précipice et s'était gravement blessé.

C'est un fermier des environs qui le trouva et le conduisit chez lui.

Vaillac

Accident. — Notre population, d'ordinaire si tranquille, fut mise en émoi hier matin par un accident qui faillit avoir des conséquences fâcheuses.

Le petit M..., chargé par ses parents de faire une commission, partit en galopant pour s'acquitter de sa mission. A ce moment M. P. P. propriétaire à Soucirac, se rendant en voiture à la foire de Labastide-Murat, traversait Vaillac son cheval au trot. Le conducteur et l'enfant, masqués par des maisons ne peuvent s'apercevoir l'un et l'autre et débouchent ensemble au carrefour formé par deux rues. L'enfant jeté à terre roule sous les pieds du cheval et une des roues de la voiture lui passe sur le corps. Les témoins de l'accident accourent à son secours, le relèvent et le portent à sa maison et l'on juge du désespoir des parents en voyant leur petit dans cet état.

Dix minutes après ce que nous venons de raconter, M. le docteur Lapize, de passage à Vaillac lui donna les premiers soins que nécessitait son état.

A l'heure où nous écrivons le petit blessé va bien mieux. Nous lui souhaitons sincèrement un prompt rétablissement.

A cette occasion, nous signalons à la municipalité qu'il est urgent pour la sécurité de nos enfants et même de la population, d'interdire aux voituriers et automobilistes les excès de vitesse dont ils abusent parfois dans la traversée de notre bourg. Espérons que l'autorité municipale ne restera pas sourde à notre appel et que dorénavant nous n'aurons plus à déplorer des accidents dans le genre de celui que nous venons de relater.

Lamothe-Cassel

Tournée électorale. — M. L.-J. Malvy, ministre de l'Intérieur, nous a rendu visite jeudi dernier. Malgré les travaux pressants de la saison, presque tous les électeurs de la commune ont tenu à saluer leur député, à qui ils doivent un important dégrèvement de l'impôt foncier. M. Frédéric Miquel a souhaité la bienvenue au ministre au nom du comité républicain et des quatre conseillers municipaux du parti.

En quittant Lamothe-Cassel, M. Malvy, qui était accompagné de M. le sénateur Cocula et de M. Trichon, chef du secrétariat particulier du ministre, s'est rendu à Ussel où un très bel accueil lui était aussi réservé. Grâce à la générosité de M. Rajade, maire d'Ussel, une cinquantaine d'électeurs ont bu au succès de M. Malvy et à celui du parti républicain tout entier.

Bibliographie

Pâques et le renouveau sont magnifiquement célébrés dans *Les Annales*, en prose ou en vers, par Emile Faguet, la comtesse de Noailles, Mme Alphonse Daudet, Jane Catulle-Mendès, etc. L'éminent académicien Frédéric Masson y poursuit sa nouvelle et remarquable série d'études historiques sur la « chute du Titan », c'est-à-dire sur les événements qui précédèrent et suivirent immédiatement Waterloo et entraînèrent la ruine définitive de Napoléon. Un autre académicien, Eugène Brieux, y retrace ses pittoresques souvenirs de voyage à travers la Chine moderne. Dans la partie d'actualité proprement dite, il convient de signaler la fine analyse de la nouvelle pièce d'Henri Levedan, par Pierre Ginisty, la revue des livres nouveaux, par Gaston Rageot, les judicieuses réflexions du Bonhomme Chrysale sur nos orateurs parlementaires, l'ardent appel adressé par Edouard Herriot à tous les gens de bon sens, à tous les vrais Français, pour mener le hon combat contre « le fléau national » de l'alcoolisme, le commencement d'un nouveau roman d'André Lichtenberger, une spirituelle saynète de Paul Coudray, et de nombreuses chroniques, variétés ou fantaisies, aussi instructives qu'attrayantes, d'Alfred Mézières, de Maurice Verne, Salagnac, Sergines, Jean du Taillis, etc., etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 11 avril.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Henrie Cordier, de l'institut, l'Institut et sa reconstruction. Emile Ripert, sur la mort de Frédéric Mistral. (Poésie.) François Mauriac. Tous les royaumes du monde. Commandant G. Reynaud, Alexandre le Grand colonisateur. Ferdinand Bac, Souvenirs d'exil (VIII). André Delacour, les deux mères. (Contes pour Pâques). Ludovic Fortolis, Un Anglais membre de la Convention Nationiale (II) *(fin.)*

Memento bibliographique. L'actualité : revue des revues françaises. Les faits et les idées au jour le jour. Revue économique et financière. La Vie mondaine. La Vie familiale : au foyer. La Vie médicale. L'Art décoratif. Chroniques agricole et sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Les conférences franco-roumaines : M. le général Pélecier, ancien commandant du 12e corps d'armée à Limoges, qui vient de donner dans la série des conférences de *la Revue hebdomadaire* en Roumanie, plusieurs conférences sur l'âme du soldat francais. Carte de la Roumanie avec sa nouvelle frontière du côté de la Bulgarie.

L'institut et sa reconstruction : l'église du collège des Quatre-Nations (aujourd'hui l'Institut), avec ses ailes et pavillons en retour du côté de la rivière. Projet d'une place pour le roi sur le quai Malaquet ou des Théatins. Périmètre actuel de l'Institut. Projet Haussmann, réclamé par l'Institut. Projet de la Ville, refusé par l'Institut.

Souvenirs d'exil : Vieille maison, à Strasbourg, sur la place de la Cathédrale. La vieille place de l'Hôtel-de-Ville, à Stuttgart.

L'Ecole Polytechnique en 1814 : Le drapeau de l'Ecole Polytechnique portant l'inscription : « Défense de Paris en 1814. » La batterie de l'Ecole Polytechnique à la barrière du Trône, le 30 mars 1814.

Actualités : Banquet offert à M. Briand, à Paris, à l'issue duquel l'ancien président du conseil des ministres prononça un grand discours politique. Au concours hippique. L'escadron de Saint-Cyr devant le président de la République. Villa louée par le président de la République sur la côte d'Azur, à Eze (deux gravures). La crue de la Seine à Paris. Manifestation, à Paris, des féministes en faveur du vote des femmes (deux gravures.) L'aviateur militaire Testula, mort en service commandé, le 1er avril 1914. L'aviateur Emile Védrines, qui a fait, le 1er avril, une chute mortelle sur l'aérodrome de Champagne, à Reims. Essai, à Issy-les-Moulinaux, d'un nouvel appareil, l'Aéraptère, dû à M. Domingo (deux gravures).

Lamode de printemps aux courses (deux gravures).

L'Instantané, partie illustrée de *la Revue Hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

COURS ET LEÇONS
de VIOLON et SOLFÈGE
CONDITIONS AVANTAGEUSES
H. VIOLOSE
PLACE DU MARCHÉ, N° 8

A VENDRE
à suite de décès
L'Étude de M. Mourguès
HUISSIER A CAHORS
S'adresser à
Mme veuve MOURGUÈS à Cahors

CRÈME SIMON
Unique pour la Beauté du Visage
et les soins de la peau.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

LA HERNIE

Le hernieux ne doit plus souffrir ni de sa HERNIE ni de son BANDAGE

La hernie est une infirmité grave et déplorablement répandue, et, malheureusement, après quelques essais infructueux les blessés s'aperçoivent vite que les **bandages ordinairement adoptés ne font rien pour remédier** à ces **inconvénients et à ces dangers.**

Si la hernie est *légère*, le bandage l'*écrase* et torture le blessé. Si c'est une hernie *scrotale* ou *volumineuse* elle glisse au moindre mouvement et finit par s'« **étrangler** ».

Il faut que les hernieux se persuadent bien que **leur bien-être** et leur **capacité de travail** résident dans le port d'un appareil vraiment **perfectionné**, strictement *adapté à leur cas.*

Or, de tous les bandages en usage, seuls les nouveaux Appareils inventés et perfectionnés par le grand Spécialiste de Paris, **M. A. CLAVERIE**, sont capables de procurer à tous, quelles que soient la grosseur et l'ancienneté de l'infirmité **sa réduction radicale** et **définitive.**

Il n'est pas de hernie, si fluide soit-elle, qui résiste à l'action bienfaisante de ces incomparables appareils qui, de plus, sont *imperceptibles, imperméables*, et d'un emploi particulièrement hygiénique.

D'ailleurs les **témoignages vivants** fournis par les nombreux blessés habitant notre contrée qui ont vu leur infirmité disparaître grâce à la belle découverte de **M. A. CLAVERIE** suffisent à éclairer sur ce point la conscience des victimes de cette infirmité.

Aussi est-ce avec plaisir que nous nous empressons d'apprendre à nos Lecteurs la présence parmi nous du renommé Spécialiste qui recevra de 9 h. à 5 h. en prodiguant à tous les excellents conseils de sa haute expérience professionnelle à :

CAHORS, Mercredi 29 Avril, **Hôtel des Ambassadeurs.**

Gramat, Vendredi 1er Mai, **Hôtel de Bordeaux.**

Figeac, Samedi 2, **Hôtel des Voyageurs-Villa.**

« TRAITÉ de la HERNIE », des « VARICES » et des « AFFECTIONS ABDOMINALES », conseils et renseignements gratis et discrètement, A. CLAVERIE, 234, Faub. St-Martin, à Paris.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à **M. Vincent**, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

BIÈRE BRASSERIE de S-YRIEIX (Haute-Vienne)
BRUXELLES 1910 Médaille d'Or
GAND 1913 Diplôme d'Honneur
HOLDERER

Basile CABESSUT, entrepositaire pour Cahors de la **Bière Holderer.**

CAHORS
A VENDRE
Maison avec Restaurant

2 Salles pouvant contenir 100 personnes. — 17 Chambres, — 2 Ecuries. — Terrasses intérieures, dont une de 100 mètres carrés.

S'adresser à M. LESCALE, notaire à Cahors

BULLETIN FINANCIER

Paris le 17 avril 1914.

Dans l'ensemble, les dispositions du marché ont été aujourd'hui, un peu plus satisfaisantes ; toutefois, l'activité a fait encore défaut.

La Rente française termine à 86,65.

L'Extérieure espagnole cote 88,30, l'Italien 98,85, le Portugais 62,20 et le Turc 82,20. Les fonds russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 73,35, le 1896 à 70,95, le 5 0/0 1906 à 104 et le 4 1/2 1909 à 96,80.

Dans le groupe bancaire, le Comptoir d'Escompte est à 1039, le Crédit Foncier à 899, le Crédit Lyonnais à 1636, la Société Générale à 801 et la Banque de Paris à 1631.

Parmi les chemins français, le Nord fait 1710 et le Lyon 1297.

Le Rio-Tinto reprend à 1817.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

La Maison **MÉNARD** Frères, Thouars de (Deux-Sèvres), désirant augmenter son personnel, demande agents actifs et sérieux, pour vente à la campagne produits indispensbles aux cultivateurs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'excursion

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire : 1re classe : 86 francs — 2e classe : 63 francs. Durée : 30 jours avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

2e Itinéraire : 1re classe : 54 francs — 2e classe : 41 francs. Durée : 15 jours sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours, moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Services automobiles

Du 1er Juin au 30 Septembre, au départ de Tours, services automobiles effectuant des circuits à itinéraires variés permettant la visite des châteaux les plus intéressants de Touraine. Du 1er Avril au 15 Octobre, au départ de Blois, service automobile pour Chambord et Cheverny ; départ à 13 h. 15.

Le Printemps aux Pyrénées, sur la Côte d'Argent et au Roussillon

Il est délivré dans toutes les gares du réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets aller et retour de toutes classes à prix très réduits valables 33 jours et prolongeables moyennant supplément pour Pau, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Arcachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc...

Quotidiennement plusieurs trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau-Biarritz, comportant de grandes voitures à bogies et inter-circulation. Jusqu'au 2 mai 1914, train de luxe quotidien extra rapide de nuit « Pyrénées-Côte-d'Argent » composé de wagons-lits, avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes, (Service direct entre Calais-Maritime et Irun à l'aller et entre Biarritz-Ville et Calais-Maritime au retour en correspondance avec le service de ou pour Londres).

Pour les relations avec le Roussillon viâ Montauban-Toulouse, service rapide de luxe quotidien « Paris-Barcelonne Express » avec wagons-lits et voitures des trois classes à couloir entre Paris-Quai-d'Orsay et Port-Bou ; entre Paris-Quai d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains, voitures directes 1re et 2e classes, à couloir.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

LA VOITURETTE "CLÉMENT"

est heureuse de se présenter à vous...

7 HP 4 Cylindres, construite par les Usines CLÉMENT-BAYARD, Levallois

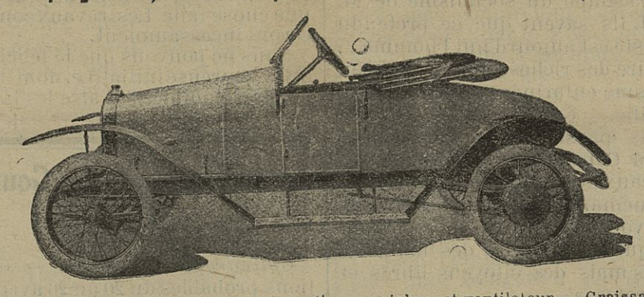

Moteur 55/100. — Refroidissement par thermo-siphon et ventilateur. — Graissage automatique par pompe. — Changement de vitesse à deux trains baladeurs. — Trois vitesses et marche arrière. — Transmission par cardan. — Pneus 650 (voiturette légère). — Voie, 1m15. — Empattement, 2m40. — Largeur totale, 1m30. — Longueur totale, 3m30. — Marchepieds wagon. — Peinture : bleu, vert, rouge ou gris

PRIX avec Torpedo 2 places, Capote et Pare-Brise.... **3.700 fr.**

Un peu intimidée, comme toute jeune personne qui fait son entrée dans le monde, elle a le sentiment cependant d'être, non seulement parée de grâce, mais de posséder les qualités solides et sérieuses qui font d'une voiturette une compagne fidèle, agréable et utile.

D'autres m'ont devancée dans le monde, je le sais. Mais mon apparition a été précédée de tant de soins, tout ce qui m'a été destiné a été choisi avec un scrupule si méticuleux, travaillé ensuite sur des machines si savantes, que je suis, paraît-il, une jeune personne d'élite.

Des hommes graves sont venus me voir de diverses parties du Monde alors que l'on me tenait encore loin de tous les yeux.

Ils ont déclaré que j'avais devant moi une carrière brillante.

Chez les hommes, ces choses-là se voient, paraît-il, dans les lignes de la main.

Pour une voiturette, c'est beaucoup plus compliqué.

Ils ont examiné des dessins, étudié le pedigree des aciers, ont parlé de résiliance, de striction d'une tolérance à un centième de millième, puis, m'ont fait franchir des milliers de kilomètres dans les pays les plus bizarres, où il n'y avait sûrement pas de budget pour l'entretien des routes.

Enfin l'un d'eux a dit, en consultant un carnet : « Voyez, elle ne consomme presque rien ! » Un autre a ajouté : « Vraiment elle est aussi bonne que jolie ? »

J'ai été flattée, mais je n'ai pas rougi... car rougir chez une voiturette est l'indice d'une circulation d'eau défectueuse.

Pour tous renseignements et essais

S'ADRESSER A M. ARTIGALAS, MÉCANICIEN A CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 16 Avril 1914

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs	1.439	749	51	0,85	0,82	0,72
Vaches	489			0,82	0,78	0,70
Taureaux	268			0,76	0,74	0,68
Veaux	1.412	1.430	74	1,08	1,05	0,95
Moutons	10.826	5.695		1,16	1,10	1,05
Porcs	3.854	2.872		0,57	0,55	0,53

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur les bœufs, moutons et porcs, calme sur les veaux.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Paul GARNAL, ✠, ✠, **Pharmacien de 1re Classe**

Inspecteur des Pharmacies

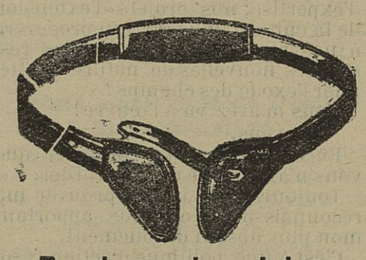

Bandages herniaires

de tous modèles

A ressort et sans ressort

GRAND CHOIX

DE

Bas à Varices

MODÈLES

et

TISSUS VARIÉS

Ceintures Ventrières

CEINTURES de GROSSESSE

Tous modèles

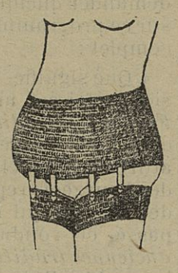

Bassins de lit — Enemas

Douches d'Esmarck complètes

Stérilisateurs pour Lait

GANTS ET LANIÈRES DE CRINS

LA HERNIE

et les

Déplacements des Organes

La **HERNIE** est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de *choisir un* **Bandage** *bien approprié à la nature de la Hernie* et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de *mauvais Bandages* appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descentes,** etc., etc., qu'ils trouveront à la

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS
(En face le Théâtre)

un grand choix de **Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse** et d'**appareils perfectionnés** pour le soulagement immédiat et la contention absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

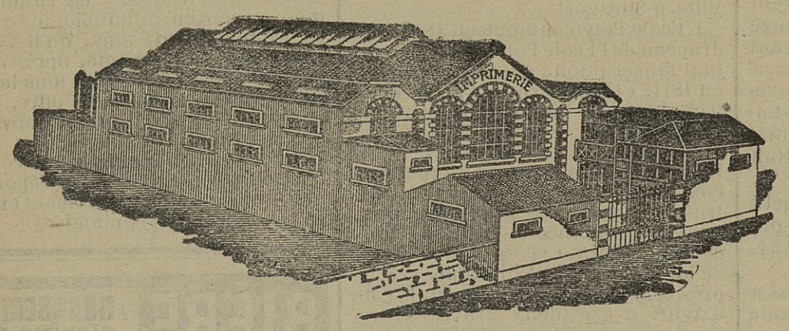

USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

FEUILLETON DU **Journal du Lot** 26

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

I

Le mot : secret, je vous l'accorde, est peut-être exagéré, mais il y a une infinité de choses intimes, de détails personnels qui gagnent beaucoup à rester dans le domaine exclusif de la pensée.

— Voyez-vous ça Mademoiselle ! Mais savez-vous que vous êtes très forte, que votre raisonnement est très profond ! Vous êtes vraiment un puits de science...

— Je vous saurais un gré infini si vous vouliez faire trêve de compliments. Vos railleries, je tiens à vous le faire remarquer, n'auront pas le pouvoir que vous en espérez : c'est tout juste si j'ose pronostiquer un succès d'estime. N'allez pas oublier surtout que j'attends avec impatience votre question qui n'a pas l'air d'être commode à exprimer.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

— A quels symptômes reconnais-tu cela ?...

— Mais à vos circonlocutions, à vos réticences qui frisent le mystère.

— Tu y vois clair, petite... Enfin, voilà ce que je voulais te dire. Et si je divulgue aujourd'hui une chose que tu ignores absolument, c'est que j'ai attendu que tout le monde soit présent, car il entre dans mon esprit que la famille entière en soit instruite.

— Parlez, mon cousin, dit Juliette avec un sérieux imperturbable. Nous vous écoutons très attentivement.

— Sais-tu, fillette, quel sera le chiffre de ta dot ?

— Ma dot ? vous avez bien dit : ma dot, répondit avec une nuance d'étonnement et d'incrédulité la jeune fille... Vous êtes sans pitié à mon égard, car j'ai bien compris le mot, n'est-ce pas, si je ne m'attendais pas à la chose...

— Mais certainement, tu as bien compris. Et que cache donc cet étonnement si grand ?

— Eh bien, dit Juliette en souriant, je vais vous le dire : Mon exclamation provient de ce que, en fait de dot, je ne m'en connais pas du tout, et vous avez une façon de prononcer ce mot que c'est tout un poème.

Et involontairement, ne pouvant maîtriser le geste, ses yeux cherchèrent ceux de Robert qui dut faire un sérieux effort pour ne pas que sa figure trahisse le trouble de son cœur.

— Tu es dans l'erreur la plus complète, ma chère enfant. Il ne saurait être question, car je veux bien préciser, des quelques bribes que je pourrais rapporter d'Amérique, mais le moment est venu pour toi d'apprendre que tu as quelque part une somme d'argent qui t'appartient en propre et qui te sera remise à ta majorité ou bien le jour... de ton mariage.

Cette fois, le visage de Juliette devint pourpre. Elle se leva et se dirigea vers son cousin qui extrêmement amusé de la scène souriait et tendait les bras à sa petite parente.

— Mon cher cousin...

— Juliette...

— Je ne suis pas contente de vous...

— Ah bas ! Le motif ?

— Parce que depuis un quart d'heure vous prenez un malin plaisir à torturer une enfant sans défense...

— Que dis tu là ? Juliette...

— Est-ce le mot « torturer » qui vous déplaît ? Eh bien ! supposons que je ne l'ai pas prononcé... Je le retire, je le désavoue entièrement pour vous être agréable. Vous ne pourrez nier le contraire : je pousse les sentiments d'affection et de respect jusqu'à l'extrême... Néanmoins, il apparaît clairement que je ne suis pas payée de retour, ce qui fait que nous ne luttons pas à armes égales.

— Si nous nous mettons à polémiquer, je ne suis pas certain, malgré mon expérience, de triompher. La femme est passée maîtresse dans l'art des controverses. Pour ton jeune âge, tu es également très forte à ce jeu-là... Mais concluons, parlons sérieusement et arrivons au fait...

— Je suspends donc mes réflexions. Commencez...

— Lorsque tes parents nous chargèrent de te garder quelques mois, ignorant la durée de leur voyage, ils me confièrent une somme très importante qui constituait tout leur avoir. Je devais la leur rendre dès leur retour, car, tu dois comprendre, ils ne voulaient pas emporter une aussi grosse somme dans leur déplacement.

Munis de l'indispensable, ils partirent, confiants en leur étoile, certains du succès définitif. La fatalité a voulu que dans leur voyage de retour ils fassent naufrage, nous laissant plongés dans le domaine des incertitudes. Ces explications rétrospectives qui t'impressionnent, qui font couler tes larmes, je devais te les dire. Car tu le devines cet argent qui m'a été confié t'appartient. Tu peux le réclamer, il est à ta disposition.

— Je ne suis pourtant ni majeure, ni à la veille de me marier, répliqua Juliette, conditions indispensables, m'avez-vous dit tout à l'heure, pour entrer en possession de cet héritage que je n'escomptais pas et dont je ne soupçonnais même pas l'existence.

— Mais qui te rendra de grands services à ton entrée dans le monde.

— Si je l'utilisais, oui, mais je vous assure que je n'ai nul besoin d'argent. J'ai pu faire jusqu'à ce jour et le moment venu...

— Ce moment est arrivé et j'en suis bien aise va me permettre de te rendre des comptes.

— Ah ! par exemple ! C'est trop fort ! Me rendre des comptes, à moi qui vous dois tout ? Mais vous n'y songez pas ?

— Au contraire !... Et ce faisant j'accomplis mon devoir. Mais je constate que ta curiosité n'est pas mise en éveil. Il ne te tarde donc pas de connaître le chiffre de ce capital qui te permettra d'affronter les rigueurs et les exigences du sort !

— Que voulez-vous, mon cousin ? Si je suis heureuse de savoir que je ne connaîtrai pas la misère, il me déplaît souverainement de me montrer exhubérante devant le chiffre de la fortune que vous me faites entrevoir. L'argent, s'il y contribue, ne donne pas le bonheur absolu.

— Tu as peut-être raison... en théorie... mais la pratique est si différente qu'il faut se féliciter quand, ayant trouvé le bonheur, on peut y ajouter la certitude de l'entretenir avec des espèces sonnantes...

Le baron de Lormel allait continuer sa démonstration. Il fut interrompu par Juliette :

— Mais enfin, puisque vous tenez absolument à me rendre des comptes de tutelle, je me rends à vos raisons. Quelle est donc cette somme ?

— Cent mille francs ! Juliette.

— Cent mille francs, répéta la jeune fille stupéfaite. Mais ce n'est pas possible. J'ai toujours cru mes parents réduits à une situation confinant à la pauvreté ! Et pareille somme est en effet une véritable fortune. Avec cela on peut vivre honorée, tranquille, indépendante.

— Surtout si l'on a des goûts modestes.

— C'est mon cas précisément.

— Mais, ma chère enfant, reprit le baron, ce n'est pas tout.

— Qu'y a-t-il encore ? Voulez-vous que je dise comme le chansonnier : n'en jetez plus ! la cour est pleine.

— J'ai reçu cette somme des mains de ton père. Je n'avais reçu aucune instruction concernant ce dépôt. Aussi aurais-je été bien coupable si je l'avais simplement tenue à ta disposition. J'ai voulu travailler pour toi et j'ai parfaitement réussi. J'ai résolu, grâce à de fructueux placements, le problème de la multiplication des écus, de sorte que maintenant ma gentille cousine est à la tête d'une somme de deux cent mille francs.

(A suivre).